LES CHÂTELIERS

4 rue des Costères, Coutières, 79340 LES CHÂTELIERS
Tél : 05 49 69 13 69 - Mail : secretariat@leschateliers.fr

L'An Deux Mil Vingt Six, le 08 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Les Châteliers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Nicolas GAMACHE, Maire

Présents : M. GAMACHE Nicolas, Mme PAPOT Laëtitia, M. DUPUIS Yann, M. BESSON Nicolas, Mme FAUCHER Manon, M. GALLAIS Pascal, M. MARTIN Frédy, Mme REVOLTE Ilyana, M. SIROIT Yves-Marie, M. SONNET Grégory.

Absents excusés : M. FERREIRA Stéphane (pouvoir Yann DUPUIS), Mme ALLEARD Marine, Mme LE PRIOL Thiphaine (pouvoir à Frédy Martin), Mme TARIGHI Chahla

Absente : Mme JUBIEN Géraldine

Date de la convocation : 02/09/2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 14

Secrétaire de séance : Mme REVOLTE Ilyana

L'ordre du jour :

- Subventions
- Taxe logements vacants
- Taxe aménagement
- Point travaux et bâtiments
- Voirie
- Secrétariat
- Site Internet, blason, logo
- Repas des ainés, festivités et cérémonies
- Questions diverses

♦♦♦♦♦♦

DÉLIBÉRATION D'ORDRE 2026-48- SUBVENTION

SUBVENTION 2026	
APE COLLEGE (25€/ élève) – 18 élèves	450€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION D'ORDRE 2026-49- AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Le Maire à faire une demande de subvention auprès du « Fonds Départemental d'Aide aux Communes » dans le cadre du Soutien à l'investissement des communes et de leur groupement 2026-2032, pour des travaux de voirie, de la manière suivante :

- Les Deux Eaux, un ticket (5.000€) pour un montant total des travaux de 16 838 € H.T.
- La PetiteTuilerie, deux tickets (10.000€) pour un montant total des travaux de 20 930 € H.T.
- La Boutinière, deux tickets (10.000 €) pour un montant total des travaux de 22 174 € H.T.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION D'ORDRE 2026-50- AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION FETE DE LA BARNABE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département pour la Fête de la Barnabé qui a eu lieu le 06 Juin 2026.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DÉLIBÉRATION D'ORDRE 2026-51- TAXE LOGEMENTS VACANTS

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants qui aura le même taux que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit 8,52 %.

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION D'ORDRE 2026-52- TAXE AMENAGEMENT
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2026-38

Il est proposé au conseil municipal le taux minimum à 1%.

Il est proposé d'exonérer totalement ou partiellement, sur l'ensemble du territoire communal, certaines constructions de la part communale. Les exonérations possibles, totales ou partielles, de la part communale de la TA sont les suivantes :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement ainsi que leurs annexes mentionnées au 1° du I de l'article 1635 quater I qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du I de l'article 1635 quater D	100 %
2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° du I de l'article 1635 quater I et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation	50 %
3° Les locaux industriels et à usage artisanal mentionnés au 3° du I de l'article 1635 quater I	100 %
4° Les magasins et boutiques mentionnés à l'article 1388 quinquies C	100 %
5° Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques	100 %
6° Les abris de jardin et les serres de jardin destinés à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et les colombiers	100 %

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION D'ORDRE 2026-53- VOIRIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de voirie à La Petite Tuilerie, Les Deux Eaux, La Boutinière et La Rougerie.
Des devis ont été demandés aux entreprises EIFFAGE et BORDAGE.
Le conseil municipal a retenu l'entreprise :
-EIFFAGE pour les travaux de La Rougerie et La Petite Tuilerie pour un montant de 20 930 € HT
-BORDAGE pour les travaux de La Boutinière pour un montant de 22 174€ HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Laëtitia Papot informe le conseil d'une demande auprès du SIEDS de l'installation de deux bornes électriques de rechargement pour véhicules qui se situeraient sur Chantecorps pour l'une (salle des fêtes) et Coutières (parking CPIE) pour l'autre.
Un questionnement, qui trouvera suite dans une commission, se pose sur l'acquisition potentielle par la collectivité de maisons d'habitations.
Madame Révolte demande qu'une pose de « gardes vélos » sur certains emplacements soit étudiée.
Monsieur le Maire informe le conseil d'une entrevue dans l'été avec le curé de la paroisse. Suite à la visite de l'église de Coutières et au regard du caractère dégradé des murs intérieurs, il a été décidé conjointement entre le Maire et le Curé de fermer l'église. Monsieur le Curé souhaite convenir d'un temps d'échange avec les habitants de la paroisse de Coutières d'ici la fin de l'année.

LES CHÂTELIERS

4 rue des Costères, Coutières, 79340 LES CHÂTELIERS
Tél : 05 49 69 13 69 - Mail : secretariat@leschateliers.fr

Le prochain conseil municipal est prévu le 21/10/2026 à 20 h 30

2026-48	SUBVENTIONS
2026-49	AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE
2026-50	AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION FETE DE LA BARNABE
2026-51	TAXE LOGEMENTS VACANTS
2026-52	TAXE AMENAGEMENT
2026-53	VOIRIE

GAMACHE Nicolas	PAPOT Laëtitia	FERREIRA Stéphane (pouvoir Yann DUPUIS)	TARIGHI Chahla	DUPUIS Yann
LE PRIOL Tiphaine (pouvoir à Frédy MARTIN)	BESSON Nicolas	REVOLTE Ilyana	GALLAIS Pascal	FAUCHER Manon
SIROIT Yves-Marie	ALLEARD Marine	SONNET Grégory	JUBIEN Géraldine	MARTIN Frédy